

EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE

PM 024/305

**Portant réglementation du stationnement
sur le parking de La Clavette
pour réserver plusieurs emplacements d'une superficie de 70 m² afin de pouvoir implanter
une base de vie**

Le Maire de la Commune de la Flotte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-5, L.2213-1 au L.2213-6,

Vu le Code de la Route et principalement les articles R. 411-7 à R 411-8,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu l'arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation de routes et autoroutes et ses modifications ultérieures,

Vu la demande de :

IVAN BILLARD

36 RUE CHEF DE BAIE

17000 LA ROCHELLE

Considérant que les travaux ou interventions de toutes natures sur les voies relevant de la police du maire nécessitent certaines restrictions au droit des chantiers,

Considérant que pour réserver plusieurs emplacements d'une superficie de 70 m² afin de pouvoir implanter une base de vie , des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'étaient pas réglementés sur le parking de La Clavette,

ARRETE

ARTICLE 1 : Du mardi 01 octobre 2024 à 7h00 au mardi 31 décembre 2024 à 18h00

La circulation et le stationnement de tout véhicule seront interdits sur le parking de La Clavette pour réserver plusieurs emplacements d'une superficie de 70 m² afin de pouvoir implanter une base de vie organisée par "IVAN BILLARD". Une déviation pourra être mise en place par les rues adjacentes.

ARTICLE 2 : La pose, la surveillance et l'enlèvement de la signalisation réglementaire seront assurés par "IVAN BILLARD".

ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

ARTICLE 4 : Madame le Commandant de Brigade de Gendarmerie et le service de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation :

- Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St Martin de Ré,
- Le service des Polices,
- IVAN BILLARD

Fait à La Flotte, le 24/09/2024

Le Maire,

Jean-Paul HÉRAUDEAU

